



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 26-29 novembre 2018

Distribution: générale

Point 12 de l'ordre du jour

Date: 12 octobre 2018

WFP/EB.2/2018/12/3

Original: anglais

Questions diverses

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 1er juin 2018

Coordonnatrice responsable:

Mme H. Spanos
Secrétaire du Conseil d'administration
Division du Secrétariat du Conseil d'administration
tél.: 066513-2603



Compte rendu de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 1^{er} juin 2018

I. SESSION DU MATIN (sujet 1)

Des efforts conjoints visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain – des moyens efficaces pour obtenir des résultats communs en vue de répondre aux priorités des pays de programme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ouvre la réunion commune des Conseils d'administration du 1^{er} juin 2018 en accueillant chaleureusement la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et les participants des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM).

2. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale adjointe souligne la date opportune de la réunion commune des Conseils d'administration, qui fait suite à l'adoption le jour précédent (le 31 mai 2018) de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le repositionnement nécessite un processus de gestion des changements à l'échelle du système, dans lequel les Conseils d'administration joueront un rôle essentiel en demandant des comptes au système des Nations Unies pour le développement ; en créant un environnement favorable pour mener les réformes grâce à un nouveau système des coordonnateurs résidents ; et en menant une action cohésive, notamment par le biais d'un document de stratégie à l'échelle du système visant à accélérer l'alignement sur le Programme 2030. La Secrétaire générale adjointe encourage les États membres à faire preuve d'audace lors de l'examen des fonctions et des rôles législatifs de la réunion commune des Conseils d'administration. L'étude de cas sur le Soudan offre une perspective utile pour observer la cohérence des Nations Unies au niveau des pays. L'immensité des défis mondiaux exige une action collective incarnée par l'approche « Unis dans l'action » afin de traiter les trois dimensions (sociale, économique et environnementale) des objectifs de développement durable (ODD). La lutte contre les inégalités nécessite de produire et de partager des données ventilées et des éléments probants afin de remédier aux multiples formes d'inégalité.

3. La Secrétaire générale adjointe insiste sur le fait que le système des Nations Unies pour le développement doit : a) intensifier le soutien international aux efforts conjoints

visant à surmonter les inégalités croissantes ; b) renforcer la collaboration et la cohérence du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ; c) accroître les investissements dans l'infrastructure durable et résiliente ; d) sensibiliser et mobiliser les jeunes, en particulier les filles ; et e) faire évoluer les partenariats, notamment ceux avec la société civile, le secteur privé et les institutions financières internationales.

4. Dans ses remarques, l'Administrateur du PNUD qualifie la réunion commune des Conseils d'administration, faisant suite à l'adoption de la résolution 72/279, d'épreuve décisive pour la mise en œuvre d'un système des Nations Unies pour le développement réformé. La réunion marque le début d'une nouvelle ère nécessitant une approche collective différente, comme le reflète le Programme 2030.

5. Un système des Nations Unies pour le développement concerté doit : a) aider les pays à redéfinir leur approche du développement durable et à traduire les ODD en programmes nationaux de développement ; et b) définir des mesures transformatrices en vue de faire en sorte que l'évolution du système des Nations Unies pour le développement tienne les promesses du Programme 2030. Ce repositionnement découle à la fois de la résolution 72/279 et de l'expérience à ce jour concernant l'approche « Unis dans l'action ».

6. Les ODD, axés sur les aspects multidimensionnels de la pauvreté et des inégalités, exigent des organismes des Nations Unies qu'ils réfléchissent à des solutions systémiques et multidimensionnelles tenant compte des considérations sociales, économiques et environnementales. Le PNUD a un rôle essentiel à jouer en tant que membre du système des Nations Unies, comme le montrent des cadres tels que le chapitre commun figurant dans les plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU Femmes.

7. La Directrice générale de l'UNICEF note également que les Nations Unies sont entrées dans une nouvelle ère en adoptant la résolution 72/279. Chaque organisation doit mettre en œuvre la réforme de la manière qui correspond le mieux aux pays de programme, en se concentrant sur de nouvelles manières de collaborer. À cette fin, il convient d'aller au-delà des méthodes de collaboration acceptées, en s'appuyant sur des initiatives visant à explorer des partenariats innovants et à utiliser des outils de chaîne de blocs et d'imagerie satellite afin de planifier et de suivre le travail de terrain.

8. L'un des défis communs les plus importants consiste à déterminer comment asseoir les bases du développement dans le cadre de la planification et des opérations humanitaires, afin de remédier aux causes profondes des crises et d'atténuer leurs effets, un domaine dans lequel le système des Nations Unies pour le développement a commencé à recenser et à financer des résultats communs pluriannuels. Cela inclut la coordination conjointe des évaluations des besoins ; l'augmentation des investissements dans les analyses et les évaluations ; et la structuration de financements innovants, prévisibles et souples en faveur de résultats communs.

9. Le chapitre commun aux différents plans stratégiques fournit aux quatre organisations une plateforme pour mener conjointement la réforme des Nations Unies

dans six domaines thématiques. Pour compléter ces efforts, de nouvelles initiatives ont été entreprises, auxquelles au moins deux des quatre organisations collaborent dans l'un ou plusieurs de ces six domaines thématiques aux niveaux régional et national, en particulier pour les initiatives d'accélération. Les organisations ont également mis en place des mécanismes de dépôt de plainte afin de traiter les problèmes d'exploitation et d'abus sexuels dans les situations humanitaires, consolidé leurs locaux au niveau des bureaux de zones, mis en commun leurs maisons d'hôtes et ont étendu les centres de services communs au niveau mondial.

Étude de cas sur le Soudan

10. L'ancienne Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan (actuellement Représentante spéciale adjointe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq), qui participe par vidéoconférence, souligne que des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix sont menées simultanément au Soudan. L'équipe de pays œuvre à la réalisation des ODD en appliquant la nouvelle méthode de travail.

11. Au titre du processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), une mission chargée de l'intégration, de l'accélération et du soutien aux politiques (MAPS) a recensé des accélérateurs pour les ODD, que le gouvernement a intégrés à ses plans nationaux de développement. De même, l'équipe de pays a intégré les accélérateurs MAPS au sein du PNUAD et du plan d'intervention humanitaire.

12. Afin de mettre en œuvre le réseau action humanitaire-développement-consolidation de la paix, l'équipe de pays a élaboré les deux plans en parallèle ; le plan d'intervention humanitaire a été transformé en plan pluriannuel et aligné sur le PNUAD. L'objectif est d'établir une connexion naturelle entre les deux cadres de planification en vue d'une approche plus cohérente, et d'assurer une transition fluide entre la situation de crise, le relèvement et le développement. L'équipe de pays a mené une deuxième mission MAPS en octobre 2017 afin de déterminer des objectifs communs et ainsi rendre la communauté internationale et le gouvernement mutuellement responsables des ODD. Avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'équipe de pays a établi des cadres de financement et une plateforme améliorée de coordination des Nations Unies.

13. Le Représentant résident de l'UNICEF au Soudan (également Coordinateur résident par intérim), qui participe aussi par vidéoconférence, souligne le fait que le système des Nations Unies pour le développement vise à appliquer l'approche « Unis dans l'action » au Soudan pour relever ses multiples et complexes défis. Le pays a perdu une grande partie de sa richesse lorsque le Soudan du Sud a fait sécession, et souffre sur le plan économique. Il est confronté à des problèmes considérables d'endettement, aggravés par des déficiences sociales croissantes, une crise de l'inflation, une pénurie de carburant et l'afflux de quelque 200 000 réfugiés en provenance du Soudan du Sud.

14. Étant donné qu'il est impossible de relever ces défis par le biais d'une intervention purement humanitaire, l'UNICEF s'est concentré sur des investissements de développement à long terme, par exemple dans des systèmes d'eau et d'éducation. Au sein des équipes des fonds et des programmes, il est vite apparu qu'une collaboration plus étroite, par exemple dans la mise en place d'interventions de santé d'importance vitale, permettrait d'obtenir des résultats durables à plus long terme. L'approche « Unis dans l'action » adoptée par l'équipe de pays au Soudan a de fait anticipé l'adoption de la résolution 72/279, et apporte la preuve qu'un système des Nations Unies pour le développement collaboratif obtient de bien plus grands résultats. Afin d'assurer le plus grand impact possible, les donateurs doivent également collaborer et investir davantage dans le développement plutôt que dans les interventions humanitaires.

15. Le Directeur régional du FNUAP pour les États arabes souligne le fait que le système des Nations Unies pour le développement a commencé à harmoniser les activités du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un examen du soutien régional aux équipes de pays mené par le groupe de réflexion sur les ODD a conduit à l'établissement d'une équipe de soutien aux pays pour les ODD, qui utilise l'approche MAPS et fournit un appui en matière de suivi, d'évaluation et de compte rendu.

16. L'équipe a travaillé avec la Ligue des États arabes afin d'établir une infrastructure de coordination régionale en vue d'orienter le déploiement et l'intégration des ODD dans les cadres de développement nationaux et régionaux. Ce processus s'est déroulé en trois temps : a) les pays ont dressé un état des lieux de leurs capacités et de leurs besoins en matière de soutien, après quoi deux missions MAPS ont été menées ; b) un groupe de travail sur les données a œuvré à mettre des données à la disposition de tous les organismes des Nations Unies ; et c) un groupe de réflexion axé sur le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a utilisé des données et des indicateurs démographiques afin d'assurer une approche axée sur les personnes. De même, le Forum arabe pour le développement durable a servi de mécanisme de coordination régionale auquel toutes les entités des Nations Unies ont pris part.

17. Le Représentant permanent adjoint du Soudan auprès des Nations Unies attire l'attention sur les principaux défis du pays : a) la perte de plus de 90 % de ses ressources en devise forte, de plus de 60 % de ses recettes gouvernementales et de près de 30 % de sa surface géographique, en raison de la sécession du Soudan du Sud ; b) son statut de pays pauvre lourdement endetté ; c) la charge économique que représente l'accueil de deux millions de réfugiés ; d) les répercussions économiques et sociales de deux décennies de sanctions (1998-2017) ; et e) sa difficulté à attirer une aide au développement adéquate et des investissements étrangers.

18. Le Soudan a néanmoins établi un partenariat avec les Nations Unies et a signé un accord tripartite en 2014 avec le PAM en vue d'une aide humanitaire pour les réfugiés du Soudan du Sud, ce qui a contribué à éviter une crise de la faim. Le Soudan travaille également en étroite collaboration avec la communauté internationale pour lutter contre

la traite d'êtres humains dans la région. Le Soudan espère que la résolution 72/279 conduira à élargir la portée de l'intervention coordonnée des Nations Unies en matière de paix, de sécurité et de développement, ce qui ferait du pays un modèle pour la consolidation de la paix en Afrique.

19. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration participent activement à la session et font part d'un certain nombre d'observations sur les efforts communs du système des Nations Unies pour le développement visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain :

- a) la résolution 72/279 de l'Assemblée générale préconise une approche différente qui rendrait le système des Nations Unies pour le développement efficient, efficace, transparent et responsable à tous les niveaux et en particulier sur le terrain ;
- b) les organismes du système des Nations Unies pour le développement doivent viser une action unifiée fondée sur un cadre commun et réexaminer leurs rôles respectifs au sein d'un système remanié des coordonnateurs résidents ;
- c) les Conseils d'administration doivent améliorer leurs méthodes de travail ainsi que l'efficacité et la transparence de leurs structures de gouvernance afin de porter la réforme ;
- d) la réunion commune des Conseils d'administration pourrait servir de forum central permettant aux organisations de rendre des comptes sur leur action collective en vue de la mise en œuvre des dispositions du chapitre commun ;
- e) les organisations doivent promouvoir une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre des ODD et du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ;
- f) les orientations des États membres destinées au système des Nations Unies pour le développement et leur collaboration avec celui-ci doivent reposer sur une approche multipartite, incluant la société civile et le secteur privé, afin d'assurer la réalisation des ODD et de mener la réforme des Nations Unies ;
- g) les Nations Unies doivent fournir des incitations institutionnelles plus fortes aux organisations afin qu'elles se concentrent sur la prévention, plutôt que sur une approche réactive de l'action humanitaire, plus onéreuse ;
- h) il est important d'assurer une transition fluide vers un système des coordonnateurs résidents déconnecté du PNUD afin de ne pas gêner la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- i) les pactes de financement pluriannuels de donateurs sont la meilleure façon d'assurer la fourniture constante et durable d'une aide au développement des Nations Unies en vue d'atteindre les ODD ;
- j) le chapitre commun figurant dans les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU Femmes est un excellent outil pour mener la réforme au niveau du terrain, pour réduire les doublons et assurer des services d'appui communs, et sert d'épreuve décisive pour la coordination sur le terrain ;
- k) la technologie et l'innovation sont essentielles à la réalisation des ODD ; il est donc primordial de combler l'écart technologique entre les pays développés et ceux en développement lors de la fourniture de l'aide ;

l) le suivi, l'évaluation et l'établissement de comptes rendus doivent jouer un rôle central, non seulement pour évaluer l'action par rapport aux ODD, mais aussi pour mesurer la cohérence des Nations Unies à l'échelle du système ;

m) faire le point et exploiter l'expérience MAPS au sein d'un contexte d'intervention coordonnée des Nations Unies comme celui du Soudan peut servir de modèle pour d'autres pays concernant la responsabilisation et les enseignements tirés ;

n) l'aide au développement doit être fondée sur les priorités nationales et adaptée au contexte du pays, conformément au principe d'appropriation nationale et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

20. En réponse, l'ancienne Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan relève que les conditions de mise en œuvre de la nouvelle méthode de travail dépendent des contextes locaux. Il importe que l'aide soit adaptée et souple pour refléter la fluidité des structures de l'action humanitaire et du développement, et que le financement pluriannuel assure les plus importantes retombées possible. Bien que les équipes de pays, comme celle du Soudan, disposent de la capacité nécessaire pour mener à bien leur travail, l'arrêt progressif du financement après une urgence a souvent un effet invalidant. La souplesse entre action humanitaire et développement est donc essentielle. Il est possible d'utiliser le PNUAD comme seul outil de programmation, du moment que le cadre est détaillé, qu'il inclut un cadre de responsabilisation, et que des fonds appropriés sont alloués.

21. L'Administrateur du PNUD insiste sur le fait que le système remanié des coordonnateurs résidents devrait jouer un rôle central dans la détermination de la réussite systémique du programme de réforme. La nouvelle génération de PNUAD et le chapitre commun fournissent les principaux outils de mesure, de suivi et d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports connexes. De même, la stratégie MAPS est un outil qui unifie le système des Nations Unies. Cependant, les mesures incitatives doivent être alignées en matière de gouvernance, de financement et d'activités, par le biais d'un pacte reposant sur la responsabilité mutuelle entre le pays de programme, les gouvernements donateurs et les Nations Unies. Bien qu'il soit essentiel de mesurer la réussite – celle du chapitre commun, par exemple –, il est important de mesurer les résultats et non les chiffres, la satisfaction des clients et non la qualité des comptes rendus. L'Administrateur du PNUD appelle les États membres à travailler conjointement avec les organes des Nations Unies afin de déterminer une méthode de mesure des résultats véritablement probants. Le financement, qui joue un rôle essentiel dans cette entreprise, dépend moins des montants quantitatifs que de la façon dont le système de développement est financé.

22. La Directrice générale de l'UNICEF répète l'importance d'un financement pluriannuel souple et la préparation du système des Nations Unies pour le développement à démontrer, par le biais des résultats, comment le modèle de financement a été le plus efficace. Les organisations ont aligné leurs descriptifs de programme de pays (CPD) sur le PNUAD ; à ce titre, des orientations du Conseil d'administration portant sur la manière d'améliorer les CPD seraient les bienvenues. Le chapitre commun est certes un excellent outil de coordination, mais sa réussite dépend de la façon dont le PNUD, le FNUAP,

l'UNICEF et ONU Femmes se coordonnent avec d'autres organismes des Nations Unies. Il est important de gérer et de coordonner la division des compétences entre les acteurs de l'action humanitaire et du développement afin de s'assurer que les bonnes capacités sont disponibles aux bons endroits, notamment pour les services ciblés.

23. La Directrice exécutive du FNUAP qualifie le lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix d'élément essentiel pour harmoniser les 17 ODD, et ainsi renforcer les domaines de progrès et garantir l'intégration des préoccupations des jeunes. Les stratégies des Nations Unies relatives aux jeunes s'appuient sur des données et sur la préparation des gouvernements à mettre à profit le dividende démographique, ainsi que sur le Pacte mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire ; ce dernier sert de vecteur principal pour s'assurer qu'aucun jeune n'est laissé de côté. Un financement pluriannuel souple est essentiel pour atteindre les ODD et mesurer leur impact. La réussite passe par la clarté et une direction à tous les niveaux, en particulier pour mener la réforme et établir le système remanié des coordonnateurs résidents.

24. Le Vice-directeur exécutif du PAM note que le Soudan constitue un excellent terrain d'essai pour l'ensemble que forment l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, mais que l'obtention de financements demeure un défi considérable. Des fonds de développement injectés au bon endroit pourraient permettre de se passer de futurs programmes de consolidation de la paix et d'action humanitaire. L'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix représentent donc non seulement un défi pour les donateurs, mais aussi un enjeu de mise en œuvre, car ces partenaires doivent travailler ensemble pour trouver une solution. Bien que le PAM ne soit pas partie au chapitre commun, il en respecte l'esprit sur le terrain. À terme, les PNUAD pourraient conduire au remplacement des CPD des organisations individuelles, cependant ceux de la génération actuelle ne le permettent pas encore.

25. La Directrice exécutive d'ONU Femmes met en lumière les préparations effectuées par ONU Femmes pour collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies au niveau des pays, en vue d'établir des locaux et des services d'appui communs, et de programmer des activités axées sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. ONU Femmes travaille de manière collaborative par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de l'Initiative commune de l'Union européenne et des Nations Unies en la matière. L'organisation travaille avec le gouvernement du Soudan en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et d'élaborer un plan d'action national, dont l'application dépend d'une coordination à l'échelle du système et entre les partenaires.

26. La Directrice exécutive de l'UNOPS, faisant la synthèse des principaux points de la discussion, souligne le fait que la réussite de la réalisation et de la mise en œuvre des ODD nécessite des mesures incitatives qui récompensent la collaboration des organisations du système des Nations Unies pour le développement. Il convient de trouver de nouvelles méthodes de travail au niveau du terrain avec le secteur privé, la

société civile et les Nations Unies, sous l'égide d'une direction et d'une appropriation des gouvernements nationaux, en vue d'une réforme effective. Il incombe certes aux différentes organisations de sortir des sentiers battus, mais les résultats seront bénéfiques pour tous.

27. Pour clôturer la session, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS remercie les délégations et les représentants des six organismes des Nations Unies pour leur participation à la session du matin de la réunion commune.

II. SESSION DU DÉJEUNER (sujet 2)

Réflexion sur les méthodes de travail des Conseils d'administration

28. En adoptant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système, de réduire les doublons et de développer des synergies entre les organes de gouvernance des entités du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, l'Assemblée générale charge expressément les Bureaux des Conseils d'administration d'ouvrir un dialogue concernant l'amélioration des méthodes de travail des réunions communes des Conseils d'administration, afin qu'elles deviennent une plateforme d'échange sur les questions aux impacts transversaux tout en améliorant la qualité, l'efficacité et la transparence des organes de gouvernance pour assurer la mise en œuvre rapide de l'examen quadriennal complet.

29. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises afin de rationaliser les méthodes de travail des Conseils d'administration – un plus grand nombre de réunions d'information et de consultations officieuses, y compris davantage de réunions d'information communes entre les entités ; des discussions informelles entre la direction des entités du système des Nations Unies pour le développement et les États membres ; des réunions plus fréquentes des Bureaux ; et l'inclusion d'un chapitre commun dans les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU Femmes pour 2018-2021¹ – mais des améliorations sont encore possibles.

30. En réponse à l'examen quadriennal complet, les présidents des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM ont lancé des discussions sur les méthodes de travail des Conseils d'administration en 2017. Il en a résulté un document interne rédigé par les présidents, publié en 2017, intitulé « Discussion Note on Executive Board Working Methods » (Document sur les méthodes de travail du Conseil d'administration pour discussion), qui a été distribué aux membres des quatre Conseils d'administration. Ce document interne sert de base aux discussions sur le sujet pendant la session du déjeuner (sujet 2) de la réunion commune des Conseils d'administration.

31. Le débat lors de la réunion commune vise à traiter des questions directement liées aux méthodes de travail des Conseils d'administration, notamment :

- a) les Bureaux des Conseils d'administration : élection des membres ; durée des mandats ; transition de la vice-présidence à la présidence ;
- b) l'interaction entre les présidents des quatre Conseils d'administration ;
- c) les sessions des Conseils d'administration ;
- d) la collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le développement et les États membres ;

¹ L'UNOPS et le PAM n'ont pas inclus de chapitre commun dans leurs derniers plans stratégiques, car leurs calendriers de préparation des plans stratégiques sont différents.

- e) la rationalisation des visites de terrain (cahiers des charges, nombre et fréquence des visites, choix des pays, niveau de participation) ;
- f) la coordination interorganisations (y compris les réunions communes des Conseils d'administration).

32. Afin d'orienter les discussions, les délégués représentant environ 40 États membres sont répartis dans quatre groupes de travail subsidiaires. Il est ensuite demandé à chaque groupe d'examiner et de recenser des domaines potentiels d'amélioration des méthodes de travail des Conseils d'administration, en se concentrant sur six aspects généraux tirés du document interne de 2017 publié par les présidents : les Bureaux ; les sessions ; la conduite des débats ; la participation ; les visites de terrain ; et la coopération interorganisations (y compris les réunions communes).

33. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui préside la session, invite les modérateurs des quatre groupes à présenter les conclusions de leurs discussions sur les méthodes de travail des Conseils d'administration. Les quatre groupes présentent ensuite le résultat de leurs discussions, à partir duquel les conclusions suivantes sont tirées.

RÉSULTAT DES DISCUSSIONS DE GROUPE

Groupe 1 – modérateur : Royaume-Uni

34. Le groupe 1 s'est concentré sur le processus et propose une feuille de route établissant les mesures que les différents Conseils d'administration pourraient prendre au cours des trois prochaines sessions. Ces mesures sont les suivantes :

35. *Lors de la session annuelle de 2018*, les quatre Conseils d'administration pourraient faire référence à la nécessité d'améliorer les méthodes de travail par le biais d'une décision officielle commune (pour adoption par chaque Conseil d'administration), demandant aux secrétariats des quatre Conseils d'administration d'apporter conjointement aux membres desdits Conseils une réponse au document interne des présidents élaboré fin 2017. Cela permettrait de poursuivre et de faire avancer la conversation entre les membres des Conseils d'administration et leurs secrétariats sur les méthodes de travail des Conseils d'administration.

36. *Lors de la deuxième session ordinaire de 2018*, une fois informés de la réponse commune des secrétariats des Conseils d'administration au document interne des présidents, les différents Conseils d'administration pourraient nommer des facilitateurs représentant les Bureaux des Conseils, qui défendraient les considérations des États membres lors d'une prochaine phase de discussion, s'appuyant sur la réponse commune des secrétariats au document interne des présidents.

37. *Lors de la première session ordinaire de 2019*, une fois ce processus de facilitation mis en place, les Conseils d'administration pourraient poursuivre la discussion en vue d'élaborer et d'arrêter une décision commune officielle sur l'amélioration des méthodes de travail. Le contenu de la décision commune nécessiterait des discussions approfondies, mais se concentrerait sur des questions communes auxquelles les différents Conseils

d'administration pourraient répondre conjointement, tandis que la feuille de route proposée pourrait répondre à des questions systémiques clés communes. Cependant, elle n'empêcherait pas les Conseils d'administration individuels de procéder à des ajustements verticaux et d'en discuter avec leurs Bureaux et secrétariats.

38. Concernant la réunion commune des Conseils d'administration, le modérateur du groupe note que des points de vue divergents ont émergé sur la question de savoir si cette réunion devrait être un organe décisionnel, mais les membres du groupe ont convenu, sur le fond, que la réunion commune pourrait être améliorée si elle traitait des questions transversales clés, telles que l'exploitation et les abus sexuels, et le recouvrement des coûts.

Groupe 2 – modérateur : République de Corée

39. Le groupe 2 a axé ses discussions sur trois questions : a) la planification de la succession et la taille du Bureau ; b) l'inclusion ; et c) le nombre de visites de terrain annuelles.

40. *Planification de la succession.* Le groupe 2 suggère : a) que les membres du Bureau soient choisis de manière anticipée pour chaque Conseil d'administration, ce qui permettrait d'organiser deux ou trois réunions entre les bureaux sortants et entrants ; et b) que les vice-présidents deviennent présidents du Bureau de l'année suivante. Le groupe n'approuve pas la proposition visant à ce que les Bureaux soient composés de deux membres de chaque groupe régional, avec un roulement annuel de l'un des membres, ce qui ne serait pas pratique pour les missions gouvernementales plus petites.

41. *Inclusion.* Le groupe suggère : a) de recenser et de promouvoir des mesures visant à accroître la participation des membres des Conseils et l'inclusion d'observateurs lors des réunions communes des Conseils d'administration ; b) d'étendre la portée et la fréquence des réunions d'information et des consultations officieuses tenues avant les sessions du Conseil sur des sujets importants ; et c) de déterminer des manières de promouvoir la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des acteurs privés aux réunions communes des Conseils d'administration.

42. *Visites de terrain.* Bien qu'utiles pour en savoir plus sur l'aide des Nations Unies au niveau des pays, les visites de terrain sont laborieuses à préparer et coûteuses, et, étant donné l'aisance avec laquelle il est possible de recourir aux technologies de l'information et de la communication, il n'est pas pratique d'en réaliser plus que nécessaire. La présence de grandes délégations lors des visites de terrain communes peut également être intrusive ; les Conseils d'administration devraient s'assurer qu'ils voyagent de manière responsable. Le groupe suggère de diviser les délégations en visite sur le terrain en sous-groupes, afin qu'elles puissent se renseigner sur différents aspects des conditions dans le pays et de l'aide des Nations Unies. Les visites devraient se limiter à une visite de terrain commune et une visite individuelle de chaque Bureau par an. Le groupe met en garde contre l'utilisation des visites de terrain pour mettre en scène les réussites de l'organisation, notant que les membres des Conseils d'administration doivent constater les difficultés afin de pouvoir y remédier. Il propose que les programmes des visites de

terrain soient dirigés par les Bureaux (et non par les organisations), et d'équilibrer la participation de haut niveau et la participation d'experts, afin que les aspects aussi bien politiques que techniques puissent être rapportés aux Conseils d'administration.

Groupe 3 – modérateur : Maurice

43. Le groupe 3 s'est intéressé à des questions portant sur : les Bureaux ; les sessions ; la participation ; les visites de terrain ; et la réunion commune des Conseils d'administration.

44. *Bureaux.* Le groupe suggère : a) d'améliorer la transparence des activités des Bureaux, notant que les discussions de ces derniers ne sont pas adéquatement relayées aux membres des groupes régionaux ; b) d'harmoniser les procédures des différents Bureaux, en particulier en matière d'organisation, afin qu'ils puissent se réunir et établir des rapports de façon similaire ; c) de débattre d'un possible rallongement de la durée des mandats des membres des Bureaux appartenant à des groupes régionaux, afin qu'ils puissent débattre au sein de leurs propres conseils d'administration ; et d) d'améliorer la communication entre les différents Bureaux, en utilisant au maximum les technologies de l'information et de la communication.

45. *Sessions.* Le groupe suggère : a) d'assurer la diffusion opportune des documents, en remédiant systématiquement à tous les goulots d'étranglement ; b) d'indiquer sur les sites Internet des secrétariats des Conseils d'administration quels documents ont été récemment mis en ligne ; c) d'inclure les observateurs dans les listes de diffusion ; d) d'espacer davantage la session annuelle et la deuxième session ordinaire ; et e) d'organiser les réunions officielles principalement au siège des Nations Unies afin de faciliter la participation des missions gouvernementales.

46. *Participation.* Le groupe souligne la faible participation des États membres aux réunions communes des Conseils d'administration et suggère d'étudier des manières d'en améliorer l'attractivité et le fond, afin de promouvoir une plus grande participation.

47. *Visites de terrain.* Le groupe : a) met en garde contre l'utilisation des visites de terrain pour mettre en scène les réussites des organisations, notant que les membres des Conseils d'administration doivent aussi comprendre les difficultés rencontrées par le système des Nations Unies sur le terrain, afin que les Conseils puissent apprécier de manière plus globale le travail des Nations Unies et remédier aux lacunes sous-jacentes ou structurelles qui entravent l'efficacité et l'efficience du travail du système des Nations Unies sur le terrain ; b) suggère que les programmes des visites de terrain soient dirigés par les Bureaux (et non par les organisations), et de donner davantage de temps aux Bureaux pour débattre des questions soulevées par les visites de terrain ; c) propose de limiter les visites de terrain à une visite des Conseils individuels et une visite commune par an ; et d) suggère d'équilibrer la participation de haut niveau et la participation d'experts, afin de mieux associer les aspects politiques et techniques des activités.

48. *Réunion commune des Conseils d'administration.* Le groupe propose que les questions communes suivantes soient examinées lors des prochaines réunions communes

des Conseils d'administration : a) l'audit ; b) l'éthique ; c) le recouvrement des coûts ; et d) les sujets liés au chapitre commun figurant dans les plans stratégiques des organisations. Il suggère également que les organisations soumettent un rapport annuel concernant l'état de la mise en œuvre du chapitre commun lors de la réunion commune. Le groupe estime que, bien que la transformation de la réunion commune en organe décisionnel serait optimale pour un certain nombre de questions, il est convenu que cette proposition devrait être examinée plus en détail, et nécessiterait des discussions plus larges, inclusives et participatives concernant plusieurs aspects, notamment les procédures, avant toute décision. Cependant, le groupe pense que les Conseils d'administration devraient entretemps être encouragés à tenir des réunions d'information et des réunions et des discussions officieuses communes plus fréquentes, qui nécessitent toutes une coopération interorganisations et intersecrétariats.

Groupe 4 – modérateur : Norvège

49. Le groupe 4 partage les opinions exprimées par le groupe 3 et ajoute les observations suivantes :

50. *Bureaux.* Le groupe déclare que : a) les Bureaux doivent diriger davantage d'initiatives afin d'être plus pertinents et efficaces, tandis que les secrétariats ne devraient pas être impliqués dans les discussions politiques et de fond ; b) les États membres ont pour responsabilité de représenter leurs groupes régionaux afin que les informations au niveau des Bureaux puissent être relayées à ces groupes régionaux, garantissant ainsi une plus grande inclusion.

51. *Sessions.* Le groupe : a) recommande que les Conseils d'administration limitent le nombre et la longueur des déclarations officielles en recentrant les déclarations nationales lors de la session annuelle (en prenant le Conseil d'administration du PAM pour modèle, en particulier concernant son utilisation des tables rondes et leur disposition physique, comme moyen de faciliter l'interaction) ; b) notant que les présentations des CPD prennent trop de temps et que le suivi devrait se faire au niveau national, le groupe suggère que les CPD soient publiés en ligne à l'avance et que les approbations soient faites selon une procédure d'approbation tacite ; et c) soulève la possibilité d'organiser une session sur les CPD en marge de la deuxième session ordinaire, ou éventuellement d'inviter les organismes et les pays à assister à une session spéciale séparée lors de laquelle les CPD seraient examinés et approuvés, ce qui permettrait des discussions qualitatives sur des questions de fond.

52. *Visites de terrain.* Le groupe prend note de la valeur et de l'utilité des visites de terrain, mais est d'avis qu'elles sont trop nombreuses et que les Conseils d'administration devraient chercher à les rendre plus efficaces et pertinentes. Les grandes délégations peuvent parfois être intrusives et il convient de s'assurer que les visites sont entreprises de manière appropriée au contexte. Le groupe suggère également d'institutionnaliser la pratique consistant à diviser les délégations en sous-groupes, afin qu'elles soient mieux à même de se renseigner sur les différents aspects des conditions dans le pays hôte et du soutien fourni par les Nations Unies.

53. *Réunion commune des Conseils d'administration.* Le groupe suggère d'augmenter le nombre de rapports communs et de discussions de fond communes, et de donner à la réunion commune des Conseils d'administration l'autorité législative nécessaire pour adopter des décisions relatives aux processus communs, aux évaluations communes, aux rapports d'audit communs, et au suivi commun des questions transversales, telles que l'exploitation et les abus sexuels.

Point de vue du PAM – présenté par le Président du Conseil d'administration du PAM

54. Le Président du Conseil d'administration du PAM salue la publication du document interne des présidents, notant qu'il a été partagé avec les organes de gouvernance des deux autres organisations basées à Rome, la FAO et le FIDA, qui envisagent de s'en servir comme référence pour évaluer leurs propres méthodes de travail. Il souligne que, dans de nombreux domaines des méthodes de travail, le PAM a déjà bien avancé dans leur mise en application. Le Conseil d'administration du PAM considère les réunions communes des Conseils d'administration comme une excellente occasion de discuter des domaines d'intérêt communs entre les organes de gouvernance des organismes des Nations Unies, mais ces réunions communes ne devraient pas disposer d'une autorité décisionnelle ; elles ne devraient pas devenir un autre organe de gouvernance. Le Président du Conseil d'administration du PAM souligne le fait que, d'un point de vue institutionnel, les deux lignes de compte rendu au Conseil économique et social des Nations Unies et à la FAO nécessiteraient l'approbation des deux organes législatifs pour permettre toute révision substantielle du statut et des règlements régissant le Conseil d'administration du PAM en vue d'octroyer des pouvoirs décisionnels à la réunion commune des Conseils d'administration.

55. Il note également que :

- a) la tenue de réunions communes des Conseils d'administration et de réunions d'information communes plus fréquentes serait une bonne idée, mais que les membres du Conseil d'administration du PAM rencontrent des difficultés pour y assister en raison de la distance géographique ; il importe donc que le Conseil d'administration du PAM reçoive des résumés détaillés de ces réunions communes ;
- b) le PAM maintiendra sa pratique arrêtée actuelle d'une visite de terrain commune et d'une visite de terrain individuelle par an ; ce point n'est donc pas un problème pour le PAM ;
- c) de même, le Bureau du Conseil d'administration du PAM dispose déjà d'un processus de passation entre les Bureaux sortants et entrants ; ce point n'est donc pas non plus un problème pour le PAM ;
- d) la limitation de la longueur des documents présentés et des allocutions des responsables des organismes des Nations Unies lors de la réunion commune garantirait davantage d'efficacité et d'efficience ;
- e) l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pourraient être un bon exemple de question transversale sur laquelle des informations pourraient être comparées et partagées lors des futures réunions communes ;

- f) les propositions d'élection anticipée des membres des Bureaux et de prolongation de leurs mandats nécessitent de plus amples discussions et une évaluation rigoureuse de toutes les répercussions attendues ;
- g) les membres du Conseil d'administration du PAM partagent l'objectif consistant à améliorer l'équilibre entre les genres et les zones géographiques, aussi bien au sein du Conseil que du Bureau, mais considèrent qu'il sera difficile d'y parvenir.

Conclusion – convergence des opinions

56. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui préside la session du déjeuner, résume les domaines où une convergence claire se dessine dans les discussions entre chacun des quatre groupes de travail, constituant une base de questions communes concernant les méthodes de travail des Conseils d'administration.

57. Une convergence des opinions est relevée dans les domaines suivants :

- a) *Bureaux*. Mettre les documents liés à chaque Conseil et à chaque Bureau à disposition d'un public plus large, afin de favoriser une plus grande transparence concernant le travail du Conseil d'administration ;
- b) *Sessions*. Favoriser un plus haut degré de transparence dans les réunions des Bureaux et des Conseils d'administration, et déterminer de nouvelles manières innovantes de tenir les membres des groupes régionaux informés des activités des Bureaux ;
- c) *Participation*. Encourager la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé aux futures réunions communes des Conseils d'administration ;
- d) *Visites de terrain*. Limiter le nombre de visites de terrain à une visite commune et une visite des Conseils individuels ; promouvoir un niveau plus élevé de participation aux visites de terrain ; et parvenir à un meilleur équilibre entre la participation de haut niveau et la participation d'experts.
- e) *Réunion commune des Conseils d'administration*. Mettre à profit la réunion commune des Conseils d'administration pour discuter de sujets d'intérêt commun à tous les Conseils, notamment des rapports sur i) l'état de la mise en œuvre du chapitre commun figurant dans les plans stratégiques respectifs ; ii) l'audit, l'évaluation de l'éthique ; iii) la stratégie relative au genre ; et iv) l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

58. Dans ses remarques de clôture, le Président note que ces questions convergentes pourraient former la base d'une feuille de route afin d'élaborer des recommandations visant à améliorer les méthodes de travail des Conseils d'administration. Un résumé des discussions de la réunion commune sur les méthodes de travail des Conseils d'administration sera transmis à tous les Conseils et à leurs secrétariats respectifs, afin de coordonner de futures discussions, en vue de faire progresser la mise en œuvre du mandat de l'examen quadriennal complet concernant les méthodes de travail des Conseils d'administration. Le Président clôture la session en remerciant les délégations pour leur participation active et la richesse des échanges.

III. SESSION DE L'APRÈS-MIDI (sujet 3)

Surmonter les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre, notamment l'inégalité des sexes, pour réaliser les ODD – atteindre en priorité les plus pauvres et les plus vulnérables

59. Le Président du Conseil d'administration du PAM, qui préside la session de l'après-midi, souhaite aux autres présidents des Conseils d'administration, aux directeurs des six organismes des Nations Unies, aux orateurs invités et aux membres des Conseils d'administration la bienvenue à la discussion interactive sur les possibilités et les défis liés à la lutte contre les inégalités en vue d'atteindre les ODD et de déterminer les mesures critiques nécessaires à cette fin.

60. La Directrice exécutive du FNUAP rappelle que les inégalités façonnent les sociétés et privent les personnes de possibilités, entravent l'exercice de leurs droits et retardent les progrès sociaux et économiques. Malgré les progrès, les inégalités de richesse et de revenus persistent au sein des pays et d'un pays à l'autre, et la richesse mondiale est de plus en plus concentrée entre les mains d'une minorité de plus en plus petite. Bien que la part globale des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ait baissé, ce n'est pas le cas dans les pays les plus pauvres, en grande partie à cause de la croissance démographique, trop peu de personnes ayant bénéficié des progrès mondiaux. Les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les filles, y compris les adolescentes, sont les plus durement touchés par les inégalités. Le programme d'action de la CIPD et le Programme 2030 concordent en ce qui concerne leur approche de la nature multidimensionnelle et intersectionnelle des inégalités, contre lesquelles on ne peut lutter efficacement que par des efforts coordonnés du système des Nations Unies tout entier. Il est essentiel d'en apprendre plus sur les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, et de s'assurer qu'elles ne sont pas laissées de côté. De meilleures données démographiques aident à ventiler les besoins et les inégalités, et fournissent au grand public un moyen de demander des comptes aux dirigeants. La lutte contre les inégalités signifie aussi lever les divers obstacles négatifs (sociaux, culturels, politiques et juridiques) qui conduisent à l'enracinement des inégalités et à la perpétuation de rapports de force inégaux.

61. La Directrice exécutive d'ONU Femmes se fait l'écho de cette évaluation, notant que les inégalités se recourent et qu'elles sont omniprésentes au sein des pays et d'un pays à l'autre, qu'elles empêchent la progression sociale des personnes, qu'elles ont des conséquences économiques et environnementales pour les communautés, qu'elles pervertissent les systèmes démocratiques, qu'elles alimentent les conflits et créent un obstacle à la réalisation des droits humains. Les filles issues des ménages les plus pauvres sont plus vulnérables que celles issues des ménages les plus riches. Cependant, ces inégalités ne sont ni inévitables ni irréversibles. ONU Femmes collabore étroitement avec toutes les parties prenantes, notamment les organisations du système des Nations Unies pour le développement, afin de faire évoluer les institutions, les politiques et les pratiques et ainsi obtenir des résultats concrets. ONU Femmes a conçu un système d'indicateurs pour déterminer la situation des femmes marginalisées, notamment au sein des

populations réfugiées, pour prendre en charge les traumatismes et les états de choc, pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive et des soins de santé, ainsi qu'une protection et une aide juridique. Une partie de ces efforts consiste à mobiliser les hommes et les garçons afin qu'ils deviennent des participants actifs dans la réponse à ces défis.

62. La cheffe du Service de la population et du développement du FNUAP modère la discussion interactive avec trois orateurs invités, qui est axée sur les sujets suivants relatifs à la réciprocité des différents types d'inégalités : a) les inégalités macroéconomiques entre les pays ; b) les normes sociales discriminatoires ; et c) le travail des Nations Unies en Amérique latine pour lutter contre ces inégalités. Elle dirige trois séries de questions adressées aux trois orateurs invités, axées sur les sujets suivants :

a) comment les inégalités entravent la réalisation des droits humains ; le rôle des Nations Unies ; et les effets sur l'inégalité entre les sexes ;

b) la mesure dans laquelle l'élimination des normes sociales discriminatoires réduit les inégalités ; comment la responsabilisation accélère la réduction des inégalités et la réalisation du Programme 2030 ; et quels exemples de réussite vont au-delà de l'équité et de la prestation de services pour lutter contre les inégalités ;

c) les principaux défis en matière de promotion de l'égalité en Amérique latine ; en quoi les Nations Unies peuvent changer le statu quo, notamment à la lumière du statut de pays à revenu intermédiaire de nombre des pays de la région.

63. En réponse à la première série de questions, la professeure des études sur les femmes et le genre de l'Université Rutgers et directrice du Center for Women's Global Leadership insiste sur le fait que la politique macroéconomique mondiale perçue sous l'angle des droits humains démontre que les personnes « laissées » de côté sont plutôt « poussées » sur le côté. Les ressources financières étant essentielles à l'accomplissement des droits humains, il est important de mettre en place une coordination internationale concernant les politiques économiques, un domaine dans lequel les Nations Unies doivent jouer un rôle actif.

64. La puissance politique et économique permet à certains pays de prendre des décisions économiques mondiales sans égard pour les autres pays, ce qui signifie que les rapports de force jouent un rôle fondamental. En utilisant le filtre des droits humains, l'on pourrait mettre en lumière les inégalités latentes du système économique mondial et rendre possible la conception d'un modèle économique plus équitable. De même, les politiques macroéconomiques perpétuent l'inégalité des sexes, car souvent biaisées en faveur des hommes. Ce phénomène est par exemple observable dans la façon dont ces politiques considèrent les soins non rémunérés traditionnellement dispensés par les femmes. La cible de l'ODD 10 consistant à réglementer les institutions financières donne aux Nations Unies un mandat et un outil pour se pencher sur le cadre réglementaire de la finance et s'attaquer aux causes profondes des inégalités.

65. En réponse à la deuxième série de questions, la professeure invitée de droit du centre de droit de l'Université de Georgetown et conseillère principale en santé mondiale et droits humains parle de la façon dont les personnes marginalisées, comme les femmes pauvres et les adolescentes, sont touchées de manière disproportionnée en raison

d'inégalités dans la couverture sanitaire et juridique. L'approche classique consiste à traiter cette question dans le cadre des ODD liés à la santé sexuelle et reproductive et à la planification familiale.

66. Cependant, en pratique, l'expérience montre que cette approche ne donne régulièrement pas satisfaction. Le premier enseignement qu'il faut en tirer est qu'il y a des conséquences imprévues graves pour les droits des personnes lorsque l'aide ne s'intéresse qu'aux indicateurs de couverture des services, ou tente de ne pas laisser les plus pauvres de côté en les ciblant avec des services, plutôt que de construire des systèmes qui protègent l'égalité et les droits. Le deuxième est que tous les individus recèlent une multitude d'histoires personnelles ; ces identités multiples doivent être prises en considération lors de la prescription de mesures correctives. Le troisième est que les ODD sont d'abord axés sur la « survie » et ensuite sur « l'épanouissement », mais qu'ils devraient plutôt se concentrer sur la « transformation » des conditions qui produisent systématiquement des inégalités.

67. Dans ces circonstances, la responsabilisation doit avoir pour finalité l'établissement de relations constructives concernant les droits des titulaires de droits et les obligations des responsables. Néanmoins, il est difficile de garantir une quelconque responsabilité avec l'approche utilisée pour les ODD, qui consiste à évaluer les financements alloués à l'aune des produits et des résultats. Pour être utile, la responsabilisation doit aller plus loin et se concentrer sur la détermination des données qui ne sont pas recueillies et des choses qui ne peuvent pas être quantifiées, qui sont importantes pour la transformation structurelle. Les mesures correctives doivent prendre en considération tous ces aspects.

68. En réponse à la troisième série de questions, le Coordonnateur résident des Nations Unies, Représentant résident du PNUD et Représentant résident du FNUAP en Équateur note que, malgré les progrès accomplis, l'Amérique latine reste la région du monde où les inégalités sont les plus prononcées, touchant quatre groupes en particulier : a) les peuples autochtones ; b) les populations d'ascendance africaine ; c) les femmes vivant en zone rurale ; et d) les personnes handicapées. Le premier défi consiste à trouver des manières de réduire durablement les inégalités. Le deuxième défi est que la lutte contre les inégalités est un enjeu politique nécessitant une volonté politique. Le troisième défi – centré sur les structures économiques de la région, qui reposent sur l'industrie extractive et l'utilisation de main-d'œuvre peu qualifiée – incarne deux paradoxes : a) les ressources créées par l'industrie servent à réaliser le Programme 2030 ; et b) les économies autochtones sont de fait des modèles de développement durable, contrairement aux structures économiques dominantes.

69. Il souligne le fait que l'influence des Nations Unies dans la région passe souvent inaperçue, car elle s'appuie sur une relation de confiance avec les gouvernements et prend la forme de conseils en matière de politiques, les gouvernements nationaux s'attribuant naturellement le mérite des résultats positifs. La contribution la plus visible des Nations Unies se trouve dans le domaine des interventions politiques, de la collecte de données et de la production de connaissances, et dans la réponse aux idées fausses en réaction aux violations des droits humains. Les Nations Unies ont pour responsabilité

d'être la voix de ceux qui ne sont pas entendus et de viser une plus grande inclusion, notamment parmi leur propre personnel.

70. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration participent activement à la discussion tout au long de la session et font part d'un certain nombre d'observations sur la façon dont le système des Nations Unies pour le développement pourrait œuvrer de manière unitaire pour surmonter les inégalités et atteindre les ODD, notamment la nécessité :

- a) de combler le fossé entre les pays afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé de côté, en particulier les moins développés ;
- b) de rechercher des partenariats et des approches multidimensionnelles s'appuyant sur des données et des informations ventilées afin de cibler les plus marginalisés ;
- c) d'élargir les programmes portant sur la destruction du secteur informel, dont de nombreuses populations marginalisées dépendent pour leur subsistance ;
- d) d'explorer les partenariats public-privé pour lutter contre l'inégalité entre les sexes et démanteler les structures qui ne tiennent pas compte du genre dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale ;
- e) d'utiliser la ventilation des données pour exposer la crise de la propriété des actifs (une petite minorité possédant la plupart des actifs du monde) et établir un système économique plus équitable ;
- f) de garantir un financement, une budgétisation et des politiques économiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, et remanier les structures sociales pour lutter contre le problème du travail non rémunéré des femmes ;
- g) de dispenser une éducation sexuelle complète faisant des hommes et des garçons une partie de la solution à l'inégalité entre les sexes ainsi qu'à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- h) de se concentrer sur les jeunes et le développement de la petite enfance, en particulier en Afrique, au moyen de données ventilées, de la technologie et des histoires personnelles pour atteindre les plus marginalisés ;
- i) de reconnaître que les modèles de consommation des pays industrialisés ne sont pas durables et ne peuvent pas servir de modèle au développement durable.

71. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint du PAM note que les exemples donnés pendant la session illustrent clairement le fait que les Nations Unies obtiennent leurs meilleurs résultats lorsque les organisations travaillent ensemble.

72. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU Femmes remercie les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation à la réunion commune. Faisant la synthèse des principaux points, elle souligne la nécessité : a) de prendre en compte la nature multidimensionnelle des inégalités, qui se recoupent au sein des pays et d'un pays à l'autre ; b) de chercher des solutions multidimensionnelles pour lutter contre les inégalités interdépendantes ; c) d'adopter une approche axée sur les personnes ; d) de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités ; e) d'établir des partenariats stratégiques avec différentes parties prenantes ; e) de garantir la

responsabilisation de toutes les parties prenantes et l'inclusion ; et f) de viser une plus grande mobilisation des ressources. Elle souligne le fait que, dans le Programme 2030, les États membres se sont engagés à lutter contre les inégalités, ce qui nécessite une coordination du système des Nations Unies pour le développement dans le domaine afin de déconstruire les structures et les politiques ne tenant pas compte du genre. La réforme des Nations Unies n'aura de sens que si elle se traduit par des changements concrets dans la vie des populations, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées.
